



A la rentrée de septembre 2022, tous les élèves de 6^{ème} seront équipés d'une tablette numérique. Elle fera systématiquement partie de l'équipement fourni à l'élève en début d'année moyennant une location de 160€ par an figurant dans les frais annexes de la convention de scolarisation.

Ce choix a été fait suite à une réflexion initiée dans le cadre de notre projet d'établissement dans le domaine « des innovations pédagogiques ». Cette tablette n'est qu'un outil de travail mis à la disposition des élèves pour développer les compétences numériques. Il ne remplace en rien le papier et le crayon ! Cet outil sera par ailleurs bridé pour n'être utilisé que dans le cadre du travail et reste la propriété de l'établissement.

Les objectifs poursuivis sont multiples :

- Développer les compétences numériques spécifiques au parcours scolaire et essentielles dans l'évolution du monde d'aujourd'hui,
- Utiliser les applications pédagogiques pour apprendre autrement,
- Mettre en œuvre directement en classe, sur des temps assez courts, des exercices numériques (traitement de texte, tableur...) sans recourir systématiquement à la réservation de la salle informatique pour une heure,
- Utiliser la puissance créative de cet outil dans le cadre des enseignements artistiques et culturels (montage photos, élaboration de documents interactifs...)
- Permettre à tous d'utiliser la puissance de cet outil numérique de manière équitable sans avoir à recourir à un téléphone personnel (séquence vidéo, prise de vues, enregistrement...),
- Outiller équitablement les élèves en cas de confinement et de travail en distanciel,
- Alléger le poids des cartables en s'équipant de livres numériques...

Une convention de prêt sera à signer en début d'année scolaire.